



ADDENDA # 3

Date: Le 17 juillet 2020

Titre: Services de conseil juridique professionnel au Royaume-Uni avec une spécialisation en droit britannique des retraites, des bénéficiaires et de l'emploi

Numéro d'appel d'offres: 20-172633-HLDP-AB

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement modifie par la présente, conformément au présent addenda, la Demande de proposition (DDP) pour la prestation de services de conseil juridique, portant le numéro 20-172633-HLDP-AB, et en date du 2 juin 2020. Le présent addenda fait partie de la DDP et a pour objet :

1. Répondre aux questions reçues concernant le DDP
2. Apporter des clarifications à la DDP
3. Prolonger la "date de clôture".

Le présent addenda est émis avant la réception des offres afin de fournir des révisions et des clarifications aux documents d'appels d'offres.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q8. Suite à l'addendum reçu la semaine dernière, nous avons l'intention d'inclure les hypothèses suivantes - veuillez confirmer si elles sont acceptables:

Pendant la période de cinq ans, il y aura deux projets (clôture du programme et rachat), mais sinon, le travail se poursuivra comme d'habitude.

R8. C Cette exigence sera concentrée sur la clôture et le rachat du programme ; toutefois, des projets associés pourraient être nécessaires pour atteindre cet objectif.

Le MAECD ne recommande pas de poser des hypothèses sur ce processus d'appel d'offres qui ne sont pas explicitement mentionnées dans les documents d'appel d'offres. Le MAECD a l'intention de suivre une procédure en bonne et due forme en ce qui concerne les obligations de l'employeur pour tout changement de régime à prestations définies (PD).

Q9. Suite à l'addendum reçu la semaine dernière, nous avons l'intention d'inclure les hypothèses suivantes - veuillez confirmer si elles sont acceptables:

Il n'y aura pas de conflits entre les membres et les employés.

R9. Ceci est inconnu en ce moment, mais il peut y avoir des challenges, c'est pourquoi nous nous préparons à l'avance et voulons nous assurer que nous suivons toute la procédure pour éviter les litiges.

Q10. Suite à l'addendum reçu la semaine dernière, nous avons l'intention d'inclure les hypothèses suivantes - veuillez confirmer si elles sont acceptables:

Les règles du régime PD seront simples, sans pouvoir de modification inhabituel.



R10. Ceci est inconnu à ce moment. Les règles du régime actuel sont anciennes, nous ne pouvons donc pas confirmer pour l'instant s'il y a quelque chose d'inhabituel en ce qui concerne les pouvoirs de modification.

Q11. Suite à l'addendum reçu la semaine dernière, nous avons l'intention d'inclure les hypothèses suivantes - veuillez confirmer si elles sont acceptables:

Les fiduciaires seront raisonnables et coopératifs.

R11. Ceci est inconnu à ce moment.

Q12. Suite à l'addendum reçu la semaine dernière, nous avons l'intention d'inclure les hypothèses suivantes - veuillez confirmer si elles sont acceptables:

D'autres conseillers s'occuperont des conseils actuariels et financiers.

R12. C'est exact, le MAECD a retenu les services d'une société de prestations mondiales pour l'aider à réaliser ce projet en y incluant des conseils actuariels.

Q13. Suite à l'addendum reçu la semaine dernière, nous avons l'intention d'inclure les hypothèses suivantes - veuillez confirmer si elles sont acceptables:

Les contrats de travail ne comportent aucune promesse de pension à prestations définies.

R13. Ceci est inconnu à ce moment.

Q14. Suite à l'addendum reçu la semaine dernière, nous avons l'intention d'inclure les hypothèses suivantes - veuillez confirmer si elles sont acceptables:

Il n'y a pas de syndicats concernés.

R14. C'est exact, mais il y a un désir de s'assurer que toute la procédure est respectée en ce qui concerne l'obligation de consultation de l'employeur.

Q15. Suite à l'addendum reçu la semaine dernière, nous avons l'intention d'inclure les hypothèses suivantes - veuillez confirmer si elles sont acceptables:

Il n'y aura pas d'implication de la part de tPR.

R15. Ceci est inconnu à ce moment.

Q16. Suite à l'addendum reçu la semaine dernière, nous avons l'intention d'inclure les hypothèses suivantes - veuillez confirmer si elles sont acceptables:

Une hypothèse d'inflation raisonnable sera autorisée à des fins financières.

R16. Tel qu'indiqué à l'annexe «B» - Base de paiement, section B2. «Les taux horaires fermes tout compris seront appliqués pendant toute la durée du contrat, y compris les trois (3) périodes optionnelles irrévocables d'un (1) an chacune si elles sont exercées, et ne feront pas l'objet de négociations ultérieures.» Nous espérons que les soumissionnaires proposeront des prix fermes pour chaque année du contrat. Il appartient au soumissionnaire de décider quels seront ses tarifs pour chaque année.



Q17. Suite à l'addendum reçu la semaine dernière, nous avons l'intention d'inclure les hypothèses suivantes - veuillez confirmer si elles sont acceptables:

Aucune procédure distincte ne s'appliquera aux personnes seniors.

R17. Ceci est inconnu à ce moment.

Q18. Suite à l'addendum reçu la semaine dernière, nous avons l'intention d'inclure les hypothèses suivantes - veuillez confirmer si elles sont acceptables:

La répartition du travail sera : 20 % pour les seniors ; 50 % pour les 7 ans et plus ; 30 % pour les juniors et 70 % pour les pensions ; 20 % pour l'emploi ; 10 % pour la fiscalité.

R18. Ceci est inconnu pour le moment. Le travail qui en résulte sera exécuté par le processus d'autorisation des tâches décrit à la section 5.3 du projet de contrat.

Tel qu'indiqué dans la partie 3 - Instructions pour la préparation des offres, section 3.3 Instructions pour la proposition financière, les heures estimées fournies sont uniquement destinées à l'évaluation. Les heures ne constituent pas une garantie dans le cadre du contrat. L'utilisation réelle du Canada peut être supérieure ou inférieure. Le Canada sera facturé en fonction de l'utilisation réelle.

Q19. Il existe plusieurs cas de "Erreur ! Reference source not found" dans les clauses du projet de contrat du document DDP en anglais uniquement. S'agit-il d'une erreur ?

R19. Oui, il s'agit d'une erreur causée par des liens rompus. Veuillez consulter la version anglaise de l'addendum 3 qui corrige ces erreurs de référence pour le document de demande de propositions en anglais uniquement.

MODIFICATIONS À LA DDP

1. Sur la première page de la demande de propositions, dans la section envoi de la proposition

SUPPRIMER :

Pour être déclarées valides, les propositions doivent avoir été reçues au plus tard à **14h00 heure avancée de l'Est (HAE) le 20 juillet 2020**. Aux présentes, cette date est appelée « date de clôture ».

INSÉRER:

Pour être déclarées valides, les propositions doivent avoir été reçues au plus tard à **14h00 heure avancée de l'Est (HAE) le 23 juillet 2020**. Aux présentes, cette date est appelée « date de clôture ».

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES